

Op@le et Opér@ : faites vos jeux... rien ne va plus !

Dans le contexte d'applications très insuffisamment calibrées à ce stade pour répondre ne serait-ce que convenablement aux besoins des professionnels, A&i UNSA sera aux côtés de tous les personnels qui seraient mis sous pression en étant « désignés volontaires » à l'entrée ou au maintien forcé dans des progiciels encore au stade expérimental.

Les échecs récurrents de l'Etat en matière de mise en place de progiciel de gestion de ses propres besoins peuvent prêter à sourire... tant qu'on n'est pas soi-même concerné !

Nous assistons progressivement à une dérive qui associe une incapacité à proposer, dans un calendrier maîtrisé, des outils de gestion dans un premier temps simplement CONVENABLES par rapport à l'existant (soit GFC pour OPALE soit des logiciels privés pour OPERA) à une forme de maltraitance vis-à-vis des personnels en « passant en force » dans des calendriers inadaptés malgré cette impréparation. Ce qui s'est joué pour OPERA vis-à-vis des collègues des GRETA en paie à façon en janvier de cette année est emblématique de ce qui se prépare pour OPALE.

TOUS les témoignages convergent : OPALE présente tant d'anomalies au quotidien pour les équipes V1 et V2 qui l'expérimentent qu'il est aujourd'hui INDECENT d'envisager la généralisation qui débiterait avec les 1000 EPLE de la vague de janvier 2023. Or les premiers échos des académies laissent à penser que les collègues seront « désignés volontaires ».

POUR A&i UNSA, c'est NON à cette désignation d'office !

Maintenant, expliquons pourquoi plus en détail.

Nous avons eu, dans l'année scolaire en cours, deux échanges avec la direction des affaires financières. Précisons tout de suite, que ces échanges ont toujours été de grande qualité tant sur le fond que sur la forme. L'exposé des problèmes rencontrés n'a pas fait l'objet de remise en cause. Mais simplement, les réponses apportées ne nous semblent pas à la hauteur des enjeux pour les personnels aujourd'hui au contact quotidien des difficultés d'une expérimentation qu'ils ont acceptée, et demain confrontés à une obligation qu'ils seraient amenés à subir.

Pour OPERA, [retrouvez ici](#), la communication faite pour dénoncer la « méthode » que nous redoutons de retrouver à l'œuvre pour OPALE.

Le 8 novembre 2021, lors d'une première audience, nous avons pu évoquer ce sujet et n'avons pu obtenir que des apports dérisoires pour nos collègues (aides complémentaires en matière de formation et vacances académiques pour l'aide à la saisie de dossiers). Réponses bien insuffisantes qui ont laissé tous nos collègues administratifs dans une grande souffrance pour passer aussi brutalement d'une culture de « sous-traitance » de la paie à une réinternalisation à marche forcée avec un logiciel de bien moindre qualité professionnelle que ses « concurrents privés » !

Pour OPALE, à ce stade, nous avons assisté à une décision allant dans le bon sens : desserrement des calendriers confirmé depuis dans la lettre d'information n°15 de janvier 2022 de la DAF.

Nous avons fait valoir d'emblée que nous contestons le mode de gestion retenu en matière de régie de recettes pour la gestion des chèques. Nous revendiquons la remise en conformité du progiciel, qui n'a pas vocation à contraindre les agents comptables à délivrer des « conventions de mandat » ou à tolérer des gestions de fait faute de les émettre.

Sur ce point et à ce stade, non seulement l'outil n'est pas réglementaire (ce qui n'a pas été contesté par la DAF...) mais il est régressif par rapport à GFC.

Nous avons été à nouveau reçus le 3 février 2022.

A cette occasion, nous avons pu faire valoir la parole des collègues de la V1 mais aussi donner des premiers retours de la V2. Et, déjà le ton avait changé...

Grâce aux collègues qui ont répondu à notre invitation récurrente d'intégrer un « réseau syndical » sur ces progiciels (dernière relance en date dans la revue 108 de mars 2022), nous avons pu aux côtés de notre trésorier général lui-même expérimentateur et formateur sur OPALE, faire valoir la PAROLE du terrain.

Nous avons préparé cette réunion avec l'intention suivante : « faire valoir les difficultés persistantes et le doute qui s'installent chez les plus motivés de nos collègues. TRES GROSSES craintes sur la capacité d'absorption des vagues à venir » (source : extrait d'une note préparatoire à cette réunion).

Ont ainsi été exposés oralement les points suivants (source identique) :

Points névralgiques et persistants aujourd'hui identifiés par notre réseau :

- Refaire un point / régies et gestion des chèques (déjà abordé le 8-11)
- Les habilitations : gestion des profils et délégations. Il faut permettre aux chefs de poste (ordonnateur et comptable) de procéder aux délégations « techniques » nécessaires à l'exercice de leurs fonctions (ex : validations d'IBAN !). Faute de quoi, l'outil est contourné par la remise des codes à tous, ce qui va à l'encontre de la sécurisation recherchée.
- Instabilité technique (connexions) persistante de l'outil ; associée à une assistance insuffisante (délais de réponses inadaptés malgré tous les efforts des collègues DSI)
- Ergonomie médiocre entraînant des saisies chronophages sur des données existantes, sources d'erreurs (reprise IBAN, BE, fournisseurs...). Aucune reprise automatique en 2022 !
- Formation PGI indigente, multiplication des supports de formation : l'utilisateur s'y perd
- Echec des prélèvements conduisant à un report voire un abandon des établissements. Régression de la prestation proposée aux familles.
- La V2 découvre que bien des problèmes soulevés en V1 ne sont pas résolus = les collègues commencent à contester le bien-fondé du passage aux vagues suivantes dans ce contexte.
- Reprise des budgets 2021, annoncée comme automatique, catastrophique (2 heures)
- Reprise des données EGIMMO : assistance EFFI très lente
- Reprise des frais scolaires à partir de GFE : échecs dans plusieurs cas
- Produit très incomplet par rapport à l'environnement de travail existant : pose la question des interfaces.
- La communication de l'éditeur et du MEN est remise en cause : perte de crédibilité à ne pas exposer clairement les difficultés et le calendrier prévisionnel de leur résolution.

En réponse, il nous a été demandé de prioriser nos demandes. Nous avons répondu en priorisant les actions à mener au titre des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tirets ci-dessus. En réponse depuis, nous n'avons été contactés que pour mener à la marge des actions d'assouplissement des habilitations préexistantes.

Totalement insuffisant !

Depuis, les témoignages convergents se multiplient, étayant la démonstration qu'en l'état OPALE ne répond pas à la nécessité, quelle que soient les difficultés inhérentes au changement, d'au moins proposer un contenu décentement CONVENABLE pour une application professionnelle.

Outre les points déjà évoqués ci-dessus, quand un progiciel comptable se plante dans le calcul d'une CAF, d'une variation de fonds de roulement, qu'il n'est pas capable de signaler une erreur de saisie de BILANS d'entrée (!) et qu'il produit des pièces 5 et 14 du compte financier erronées, il faut ARRETER LE MASSACRE !

Les collègues qui ne sont pas volontaires pour poursuivre ce qui relève toujours d'une phase d'expérimentation n'ont pas à être contraints d'utiliser un outil qui DYSFUNCTIONNE.

Les équipes administratives des EPLE et des services, dont nous rappellerons qu'elles ont d'autres responsabilités, n'ont pas à se consacrer nuit et jour à tenter sans espoir de résoudre des problèmes applicatifs qui ne relèvent pas de leur compétence. Ajoutons que les services informatiques et le dispositif de formation (assuré par nos collègues) n'ont pas à subir l'affront de cet amateurisme et la fronde de leurs propres camarades !

Dès lors, nous nous tournerons vers vos représentants A&I UNSA dans vos territoires pour envisager avec eux, sur la base de ce qui a déjà été évoqué lors de notre secrétariat national du 9 mars 2022, de protéger les collègues :

- En accompagnant tous ceux qui refuseront, en l'état actuel du « développement » d'OPALE, d'intégrer la vague de janvier 2023 : AUCUN « désigné volontaire » ni dans les établissements rattachés, ni même parmi les agents comptables !
- En accompagnant tous ceux, qui pour protéger les personnels, souhaiteront sortir du dispositif d'expérimentation.

C'est bien en ce sens que nous nous positionnerons lors de nos audiences à venir, prenant en compte la colère et la souffrance de ceux qui sont, sans solution, confrontés au quotidien à la CHOSE, et la crainte de ceux qui auraient sous la contrainte à l'affronter bientôt.

Manuel VIDAL et Isabelle DERUY,

Secrétariat national « établissements scolaires » A&I UNSA, eple@aeti-unsa.org

Le 15 mars 2022.